



Invité d'honneur *Loïc VENANCE*
Règlement de l'exposition-concours 2019
16 - 24 mars

Art 1 - Lieu et date :

- Château de Ballainvilliers 17 rue du Général Leclerc. Salle Monet
- Du samedi 16 mars au dimanche 24 mars inclus.

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h à 19h
- Mercredi, samedi et dimanche : 14 à 18h
- Dimanche 24 mars : 14 à 17h30 (remise des prix)

Art 2 : Thème : Noir & Blanc et couleur « ABSTRACTION »

Nous vous livrons en annexe à ce règlement une belle définition sur l'abstraction, texte prélevé sur le site de « ESCAPE PHOTO »

Art 3 : Format et présentation des épreuves :

- ◇ Format : Impérativement **30 X40** Nous laissons libre le choix à l'intérieur de ce format concernant la dimension de la photographie.
- ◇ Photos montées sur support rigide (carton, cadre...) muni d'un système d'accrochage.
- ◇ Au dos des supports : nom et prénom de l'auteur ainsi que celui du club d'appartenance (de façon à éviter les erreurs).

Par souci de sécurité les cadres ne devront pas comporter de verre.

Art 4 : inscription des photo-clubs - Bordereaux de participation

Les bordereaux de participation devront **impérativement** être envoyés au plus tard le 20 février 2019 à **Paul Figarola**. paul.figarola@free.fr

CONTACTS :

- Paul Figarola (secrétaire) : paul.figarola@free.fr 06 62 84 42 34 / 01 64 48 36 86.
- Joël Beauchef (président) : joel.beauchef@free.fr 06 06 77 09 46

Art 5 : Accrochage : Vendredi 15 mars de 16h à 19h, par les exposants.

*Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.
Aucune censure a priori ne sera faite, mais les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute épreuve tendancieuse ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition.*

Art 6 : Protection des épreuves : Le club de Ballainvilliers, organisateur de l'exposition, prendra le plus grand soin des photos mais ne pourra être tenu responsable de pertes, vols ou dégradations.

Art 7 : Les prix : Dans chacune des 2 catégories "noir & blanc" et "couleur", les prix seront les suivants : - le jury décernera dans chaque catégorie, 2 Prix - les visiteurs seront invités à voter afin de désigner dans chaque catégorie, 1 Prix. Madame la Maire Ballainvilliers désignera le prix du coup de cœur du Maire. Les Prix du Jury, du Public et du coup de cœur du maire seront décernés le dimanche 24 mars 2019 à 18h00 à la clôture de l'exposition.

Les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître :

- Soit sur les sites internet du photo club de Ballainvilliers et du CDP 91.
- Soit dans le bulletin municipal de Ballainvilliers.

Sans que les auteurs puissent prétendre à une quelconque rétribution.

Art 8 : Clôture de l'exposition : Le dimanche 24 mars à 17h30 : remise des prix, pot de clôture de l'exposition, puis décrochage.

Art 9 : Les exposants garantissent aux organisateurs que les photos présentées sont exemptes de tout droit et ne lèsent en aucune manière ni une personne physique, ni une personne morale.

Art 10 : Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Art 11 : Calendrier

➤ confirmation participation des clubs	1 ^{er} février 2019	
➤ envoi bordereaux de participation	20 février 2019	
➤ accrochage	15 mars 2019	16 à 19h
➤ remise des prix	24 mars 2019	17h30
➤ pot de l'amitié	24 mars 2019	18h00
➤ décrochage	24 mars 2019	

Art 12 : Renseignements

- ✓ Paul Figarola 06 62 84 42 34 paul.figarola@free.fr
- ✓ Joël Beauchef 06 06 77 09 46 joël.beauchef@free.fr

Le nombre de photos admises par clubs sera de : 15